

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 7 MARS 2018

L'An Deux Dix Huit, le mercredi sept mars à dix-neuf heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre TALUT.

Étaient présents : Jean-Pierre TALUT, Jacques THOMAS, Jean-Pierre JOURDAIN, François DENISSIEUX, Gérard EVANGELISTA, Virginie MAS, Olivier SUSINI, Christiane GUICHERD, Patricia MIQUET, Catherine GIORGI, Michelle HUVET, Didier PIGNARD, Hervé MASSARDIER.

Excusé : Patrick FIORINI (pouvoir à Monsieur TALUT)

Objet : Demande de subvention pour la réalisation d'un plan de désherbage : Agence de l'eau

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical la délibération D 2017 04 21 du 28 juin 2017 par laquelle une demande de subvention à l'Agence de l'Eau dans le cadre du programme « zéro pesticide » a été formulée afin de réaliser un plan de désherbage pour un montant de 3 024 € TTC.

Par courrier en date du 9 décembre 2017, le Syndicat a été informé que sa demande avait été acceptée et qu'une subvention de 2 419 € lui était accordée. Le rapport final, permettant d'attester de l'achèvement de l'opération, a été présenté au Syndicat par le Réseau Fredon Rhône-Alpes le 23 février 2017.

Monsieur TALUT considère qu'il serait de l'intérêt du SIM de confirmer cette aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Après délibération, à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **DEMANDER** à bénéficier de la subvention de 2 419 €,
- **DE CHARGER** Monsieur le Président d'instruire ce dossier.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au représentant de l'État et au Comptable du Trésor Public.

Fait à Saint Laurent de Mure, le 8 mars 2018

Le Président,

Jean-Pierre TALUT

